



Dossier 202304339

« SOUTENIR LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU DLA DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ »

du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

Programme

Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse – Compétences

Appel à projets

Volet national -Soutenir les actions menées par les opérateurs départementaux et régionaux du dispositif local d'accompagnement (DLA) 2022-2025

Objectif spécifique

4.a - Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Dispositif

4.a.4 - Soutien aux opérateurs du dispositif local d'accompagnement (DLA) – opérations externes

Les objectifs de ce projet

- Accompagner la réalisation de stratégies de consolidation et de développement des activités d'utilité sociale ;
- Consolider la situation économique et la structure financière des bénéficiaires ;
- Contribuer à la mobilisation des outils financiers et la diversification des ressources des structures ;
- Favoriser la création et la pérennisation d'emploi au service des structures porteuses d'activités d'utilité sociale ;
- Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et de renforcer leur fonction employeur, dans le respect du projet de la structure ;
- Faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'actions ;
- Rechercher la complémentarité et l'articulation des interventions du dispositif avec les autres ressources et compétences transversales et thématiques présentes.

Les actions de ce projet

Les Missions et objectifs en 2024-2025

MISSION 1: Accompagner les structures d'utilité sociale du territoire

- 1- Accueillir, informer et orienter (soit 20 accueils pour 2024-2025)
- 2- Elaborer le diagnostic de la structure et le plan d'accompagnement (soit 14 diagnostics pour 2024-2025)
- 3- Réaliser la mise en œuvre et le suivi du plan d'accompagnement, y compris le post-accompagnement (soit 10 ingénieries individuelles, 8 ingénieries collectives et 16 post accompagnements pour 2024-2025)

MISSION 2: Animer et articuler le dispositif au niveau départemental (de type CDIAE, et organiser et développer les partenariats avec les comités d'engagement France Active

MISSION 3: Animer les instances du DLA au niveau local et gérer le dispositif par exemple auprès de la vie Associative, au travers des animations territoriales, ..) via les comités d'appui et COPIL mais également réaliser le suivi et le reporting via ENEE et gérer les budgets et les conventions

MISSION 4: Participer aux temps de co-construction, de professionnalisation et contribuer à la qualité du dispositif au travers des INTERDLA et des visioconférences

Les publics concernés

- Les cibles et structures bénéficiaires du dispositif DLA sont celles définies par la loi ESS du 31/07/2014, à savoir les structures statutaires de l'ESS et les entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS. Les associations employeuses de petite et moyenne taille, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale sont toujours la cible prioritaire du DLA. L'éligibilité d'une structure n'est pas contrainte de façon définitive par son statut juridique, par le nombre de ses salariés ou encore par son territoire d'intervention et n'est pas conditionnée par son appartenance à un réseau ou par son secteur d'activité.

Les moyens mobilisés par la MIFE

Une animatrice à temps plein
Des moyens techniques et financiers ; des actions de communication

La subvention FSE+ allouée : 64 874.00 €

